

Canton de Vaud  
Commune de Vufflens-le-Château  
PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Approuvé par la Municipalité de Vufflens-le-Château

le La Syndique La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique

du au La Syndique La Secrétaire

Adopté par le Conseil Général de Vufflens-le-Château dans sa séance

du Le Président La Secrétaire

Approuvé par le Département compétent

Lausanne le La Cheffe du Département

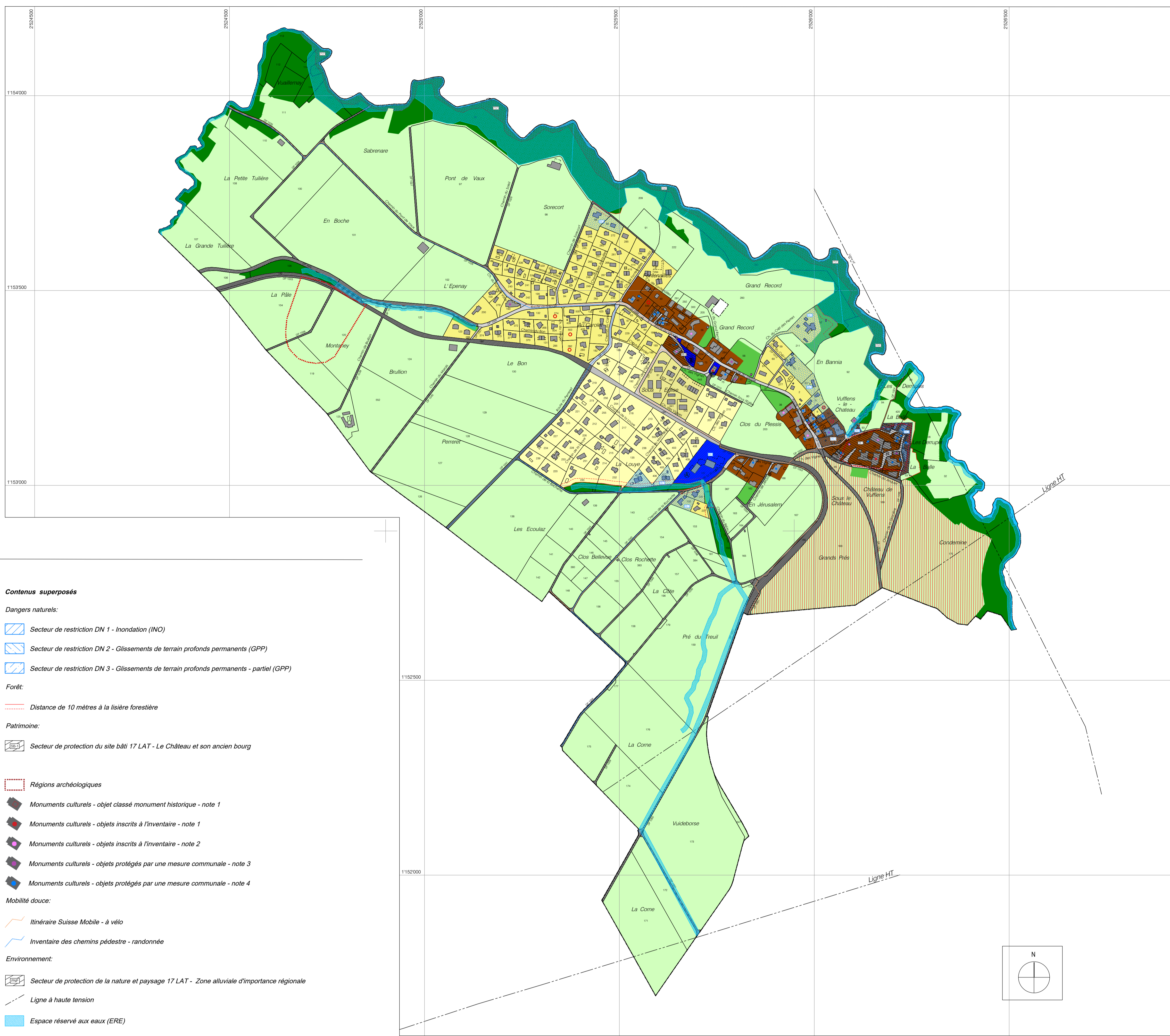
ENTRÉE EN VIGUEUR LE

Plan de base 4000 communiqué au service cantonal des cartes le 15.03.2020 par 1027/10  
N° d'enquête publique  
Plan de base 4000 communiqué au service cantonal des cartes le 15.03.2020 par 1027/10  
N° d'enquête publique

LEGENDE DU PLAN D'AFFECTATION

- Périmètre du PA
- ZONES A BÂTIR 15 LAT**
  - Zone d'habitation de très faible densité A
  - Zone d'habitation de très faible densité B
  - Secteur à disposition particulière - respect d'une cote d'altitude maximale de 488.5m
  - Zone centrale - Cette zone fait l'objet d'un plan de détail : Plan de détail "zone centrale"
  - Zone affectée à des besoins publics (A, B et C)
  - Zone de verdure
  - Zone de desserte
  - Zone ferroviaire
  - Parcelles concernées par l'art. 1.6 du règlement (disponibilité des terrains à bâtir)
- ZONES AGRICOLES 16 LAT**
  - Zone agricole
  - Zone agricole protégée
- ZONE À PROTÉGER 17 LAT**
  - Zone des eaux
- AUTRE ZONE 18 LAT**
  - Aire forestière selon constatation du 30.04.2020
  - Aire forestière à titre indicatif
  - Zone de desserte
  - Zone ferroviaire

- Contenus superposés**
- Dangers naturels:**
  - Secteur de restriction DN 1 - Inondation (INO)
  - Secteur de restriction DN 2 - Glissements de terrain profonds permanents (GPP)
  - Secteur de restriction DN 3 - Glissements de terrain profonds permanents - partiel (GPP)
- Forêt:**
  - Distance de 10 mètres à la limite forestière
- Patrimoine:**
  - Secteur de protection du site bâti 17 LAT - Le Château et son ancien bourg
- Régions archéologiques**
  - Monuments culturels - objet classé monument historique - note 1
  - Monuments culturels - objets inscrits à l'inventaire - note 1
  - Monuments culturels - objets inscrits à l'inventaire - note 2
  - Monuments culturels - objets protégés par une mesure communale - note 3
  - Monuments culturels - objets protégés par une mesure communale - note 4
- Mobilité douce:**
  - Itinéraire Suisse Mobile - à vélo
  - Inventaire des chemins pédestre - randonnée
- Environnement:**
  - Secteur de protection de la nature et paysage 17 LAT - Zone alluviale d'importance régionale
  - Ligne à haute tension
  - Espace réservé aux eaux (ERE)



Agrandissement "Village" 1/2000

